EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ
Le 19 juin 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 juin 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard (arrivé à 19h05), Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 35 Nombre de votants : 41

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. LAMARQUE Michel, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à Mme VAGINAY Hélène, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle (La Benisson Dieu).

N°2025/N°133

OBJET : CONSTRUCTION CENTRE AQUATIQUE DELEGATION EXCEPTIONNELLE A M. LE PRESIDENT TRAVAUX D'URGENCE

M. Président fait état aux conseillers communautaires de quelques difficultés rencontrées dans le cadre du chantier de construction du centre aquatique en cours à savoir la défaillance d'une entreprise. Dans ce cadre, il pourrait être nécessaire de faire appel à des entreprises tierces pour finaliser les travaux non exécutés afin de ne pas perdre de temps et risquer de retarder la réception des travaux. Compte tenu de l'urgence à finir les travaux dans les temps du fait de l'ouverture prochaine de l'équipement, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, la délégation au Président pour valider des travaux d'urgence relatifs à la construction du centre aquatique et dont les montants cumulés ne dépasseraient pas 100 000 € HT. Comme le prévoit l'article L 5211-10 du CGCT lors des réunions prochaines de l'organe délibérant, M. le président rendra compte des attributions exercées par délégation dans ce cadre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- délègue le soin à M le Président de consulter, valider et de signer les éventuels devis nécessaires pour assurer l'exécution, en urgence, des travaux de construction du centre aquatique dans la limite de 100 000 € HT cumulés, afin de pallier les défaillances des titulaires des marchés attribués.

- dit que les dépenses sont inscrites au budget d'investissement du budget piscine nouvelle.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de La Benisson Dieu
Mme CHATRE Murielle

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20250619-DELIB2025-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 26/06/2025